



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DEPLACEMENT INTERNATIONAL A DESTINATION DE LA GUYANE  
PAR VOIE AERIENNE, TERRESTRE OU MARITIME**

**ATTESTATION ET DECLARATION SUR L'HONNEUR**

En application du décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié<sup>1</sup> et de l'arrêté du préfet de la Région Guyane<sup>2</sup> portant mesures de prévention et restrictions nécessaires pour lutter contre la propagation de la COVID-19 dans le département de la Guyane,

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le :

À :

Domicilié(e) (**adresse à destination**) :

- ◆ **certifie que mon déplacement est lié au motif suivant** (*cocher la case et joindre un document justificatif*) :

<input type="checkbox"/>	1° motif impérieux d'ordre personnel ou familial ;
<input type="checkbox"/>	2° motif de santé relevant de l'urgence ;
<input type="checkbox"/>	3° motif professionnel ne pouvant être différé.

- ◆ **présente** (*cocher la case et joindre un document justificatif*) :

<input type="checkbox"/>	le résultat d'un test PCR réalisé moins de 72 heures avant ce déplacement <i>[pour toute personne âgée de 11 ans ou plus]</i>
--------------------------	---

- ◆ **déclare sur l'honneur** (*cocher les cases*) :

<input type="checkbox"/>	ne <b>pas</b> présenter de <b>symptôme</b> d'infection à la COVID-19 ;
<input type="checkbox"/>	ne <b>pas avoir été</b> , à ma connaissance, <b>en contact</b> avec un cas confirmé de COVID-19 dans les quatorze jours précédant ce déplacement ;
<input type="checkbox"/>	<b>accepter qu'un test</b> ou un examen biologique de dépistage virologique de détection du SARS-CoV-2 <b>puisse être réalisé à mon arrivée</b> <i>[pour toute personne âgée de 11 ans ou plus]</i> ;
<input type="checkbox"/>	avoir l'obligation civile et morale de respecter un <b>auto-isolement de 7 jours</b> après mon arrivée et <i>[pour toute personne âgée de 11 ans ou plus]</i> de <b>réaliser un test PCR à l'issue</b> de cette période.

Fait à : ....., le ..... / ..... / 2021

Signature :

<sup>1</sup> Dans sa version en vigueur.

<sup>2</sup> Se rapporter à la dernière version de l'arrêté préfectoral sur le site <http://www.guyane.gouv.fr/>